

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 27 janvier 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

### MARCHÉS PUBLICS - DIRECTION PRÉVALEC - COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES DÉCHETS DE BOIS - APPROBATION DES ACCORDS CADRES

#### Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Rose-Marie NIETO pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

#### Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

#### Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026**

### **MARCHÉS PUBLICS - DIRECTION PRÉVALEC - COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION DES DÉCHETS DE BOIS - APPROBATION DES ACCORDS CADRES**

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais, et plus particulièrement la compétence en matière de « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

Chaque année, environ 2600 tonnes de déchets de bois de classe A et B en mélange sont déposées dans les déchèteries du territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais par les usagers et les professionnels.

Considérant la nécessité pour la Communauté d'Agglomération du Niortais d'assurer la collecte, le transport et le traitement de ces déchets.

Considérant que les accords-cadres permettant d'assurer ces missions arrivent à échéance le 6 mars 2026.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée afin de renouveler ces contrats. La consultation est allotie comme suit :

- Lot 1 : Collecte et transport des déchets de bois jusqu'au site de traitement
- Lot 2 : Traitement des déchets de bois.

Après déroulement de la procédure et classement des offres, les offres économiquement les plus avantageuses sont celles de l'entreprise Rouvreau recyclage, SIREN 349469965 pour les deux lots.

Les accords-cadres sont passés sans montant minimum. Les montants maximums des accords-cadres sont répartis comme suit :

| N° lot                                                           | Période initiale (36 mois) | Reconduction (12 mois) | Toutes reconductions comprises |
|------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------|--------------------------------|
| 1                                                                | 400.000,00 € HT            | 100.000,00 € HT        | 500 000,00 € HT                |
| 2                                                                | 400.000,00 € HT            | 100.000,00 € HT        | 500 000,00 € HT                |
| <b>Montant maximum (reconductions comprises) pour les 2 lots</b> |                            |                        | <b>1 000 000,00 € HT</b>       |

Les contrats sont des accords-cadres à bons de commandes mono-attributaires passés pour la période du 7 mars 2026 (ou de sa date de notification si elle est postérieure) au 6 mars 2029, reconductibles une fois pour une durée de 12 mois.

La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 20 janvier 2026 au titre de ses compétences obligatoires, a attribué les accords-cadres à l'entreprise ci-dessus.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les accords-cadres décrits ci-dessus ;
- Autorise leur signature et tout document y afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Sonia LUSSIEZ**

**Claude BOISSON**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**